

Image not found or type unknown



Y a-t-il une Règlementation pour exercer comme COACH JURIDIQUE ??

Par **Juriscoach**, le **19/11/2010 à 18:48**

Bonjour,

Je souhaite savoir dans quelle mesure je pourrais exercer dans le cadre d'une ASSOCIATION, la fonction de COACH JURIDIQUE dans les registres suivants : PENAL (n'obligeant pas le ministère d'un Avocat), LITIGES COMMERCIAUX et DE CONSOMMATION, et CONTENTIEUX. Et .

Y a-t-il une REGLEMENTATION spécifique en la matière ???

En effet, j'aimerais pouvoir mettre mes compétences et expériences juridiques "de terrain", au service de gens en détresse

D'avance MERCI pour vos réponses.